

... des finances. Les directeurs généraux x de ce grand département ministériel avaient conservé jusqu'ici le droit de faire avancer ceux de leurs employés qui, en dehors de toute acceptation de parti, se faisaient remarquer par leur seul mérite. Aujourd'hui, ces mêmes directeurs vont être dépossédés de cette prérogative tutélaire. Avant d'être bon comptable ou bon percepteur d'impôts, il faudra se signaler parmi les politiciens. Ce sera désormais M. Wilson et plus tard, (dans combien de temps) ses successeurs qui centraliseront toutes les nominations sans exception aucune. Une feuille affectant des allures naïves s'écrie que les influences locales seront ainsi dépistées et que l'équité seule sera consultée à l'avenir. On lira longtemps de cette exclamation, dans le monde des petits employés... à moins qu'on n'en pleure.

### La Grève de Firminy

Le mouvement gréviste dans les mines, dit la Loire, a, ainsi que le faisaient pressentir les incidents de la matinée d'hier, autour du puits Lachaux, abandonné sans autre correctif que l'arrêt de la production de violence. Le *Méridien de la Loire* parle d'intimidation évidente, de menaces de mort par écrit au gouverneur Monistrol, de tentatives de violence à l'égard de cet employé, et ajoute : « Des faits encore plus graves et plus délicieux doivent être mis à la charge de cette bande de grévistes qui, vers 9 heures et demi, avaient quittés Firminy et s'étaient dirigés sur Roche-la-Morinière, au moment d'arriver à la gare de Roche-la-Morinière, ils ont été arrêtés par la police et ont été conduits au poste de Roche-la-Morinière. Vous vous souvenez dans quelles conjonctures graves et délicates nos prédécesseurs ont reçu le pouvoir; il n'est que juste de rappeler, ne fût-ce que pour rendre un légitime hommage aux hommes éminents qui représentaient naguère devant vous le pouvoir exécutif. »

### DIALOGUES POLITIQUES

#### UN CONSEIL DES MINISTRES

Au Louvre. — Cabinet du ministre des finances : tout les ministres sont debout; ils causent par groupes. Au milieu de la pièce, une table recouverte d'un tapis vert; tout autour de la table, dix sièges, six devant chacun du papier, des plumes; etc.

M. DE FREYCINET, CAZOT, COCHERY, FARRÉ, FERRY, JACQUINBERT, LEPÈRE, TIRARD, VABROY, PUIS M. MAGNIN.

M. de Freycinet (tirant sa montre). — Voilà l'heure, il ne saurait tarder, nous nous sommes saisi de tous les ministres. Messieurs, notre collègue, M. Magnin, ne pouvant encore sortir en raison de sa santé, j'ai cru devoir vous convoquer ici afin qu'il pût prendre part à nos délibérations.

Tous les ministres. — Vous avez très bien fait. (M. Magnin entre en robe de chambre.)

M. Magnin. — Excusez-moi, messieurs... (Il se dirige vers la porte.)

M. de Freycinet. — Pourquoi vous déranger, cher ami? Wilson vous aurait très bien remplacé.

M. de Freycinet. — Asséyons-nous. Je vous ai pressé de vous réunir ce matin. Messieurs, afin d'entendre la lecture de la déclaration collective que nous avons résolu de faire aux Chambres à l'ouverture de la session de 1878. (Les ministres s'installent à leurs sièges.)

Tous les ministres. — Vous avez très bien fait. (M. Magnin entre en robe de chambre.)

M. de Freycinet. — Permettez, monsieur le président du conseil, la question est trop grave pour être tranchée aussi sommairement. Je demande expressément qu'elle soit discutée contradictoirement.

M. de Freycinet. — Soit, discutons-la tout de suite.

M. Lépère. — Permettez... Je ne suis pas ce que pensent nos collègues? Pour ma part, je demande à réfléchir, je ne suis pas encore fixé.

M. de Freycinet. — Nous le savons du reste, mais nous avons déjà examiné le pour et le contre; il faut en finir; la question est d'ailleurs très simple (se tournant vers M. Lépère), et tout à fait à votre portée.

Tous les autres ministres. — En effet, la question est très simple.

M. Lépère. — C'est ce que je conteste! et Gambetta est mon avis, il m'a même dit que la question, au contraire, était très complexe.

Tous les autres ministres. — Vraiment! il!

M. Lépère (avec force). — Il ne l'a dit! Tous les autres ministres. — Oh! oh! oh! c'est très différent!

M. de Freycinet. — Du moment que Gambetta a une opinion, c'est la nôtre; Dites-leous-la nous l'adopterons.

M. de Freycinet (à part). — Toujours Gambetta! (Haut). — Attendz, Messieurs, laissez-moi au moins vous exposer les raisons qui doivent vous faire préférer la forme de la Déclaration au message. Le message fait intervenir le Président de la République dans une question de responsabilité ministérielle, il l'expose aux critiques directes, qui sont à un degré ou à un autre, en fait, signer un message, nous le découvrons pour nous couvrir, comme si nous avions peur de nous trouver seuls en face de la majorité. J'ajouterai... M. le général Farré. — Vous avez raison, pas de message!

M. Lépère. — Général, vous trahissez votre problème délicat! Quel inconvénient voyez-vous à l'intervention du Président? Il ne faut pas exagérer les choses; il est possible d'abréger toujours le P. sident derrière une sorte d'irresponsabilité ministérielle?

M. Cazot (bas à M. Lépère). — Chut! je te comprends, mais tu vas un peu trop

loin. Grévy finira toujours par tomber; en attendant, mieux vaut une Déclaration que nous pourrions un jour ou l'autre laisser pour compte à Freycinet. (Haut) Je me rallie à la Déclaration.

M. Lépère. — Je me rallie aussi à la Déclaration, mais en réservant mes légitimes préférences.

Tous les autres ministres. — Nous nous rallions aussi, sous les mêmes réserves.

M. de Freycinet. — Soit! Je vais donc vous lire le projet de Déclaration que j'ai préparé; il comprend deux parties. La première...

M. Lépère. — Nous verrons bien. Lisez!

M. de Freycinet (tirant son manuscrit de sa poche et lisant) : Messieurs les députés (ou Messieurs les sénateurs),

Appelés par la confiance de M. le Président de la République, et conformément aux règles du gouvernement parlementaire, à partager avec lui la charge du pouvoir exécutif, nous lui avons déclaré dès notre première entrevue (nous tenons à vous le redire) que nous n'entendions accepter la tâche qu'il nous faisait l'honneur de nous confier qu'à la condition d'être assurés de pouvoir la remplir avec le concours ferme et confiant de la majorité républicaine, dans les deux Chambres.

M. Lépère. — C'est Leaucoup demandé!

M. Jules Ferry. — Si le Sénat repousse mon article 7, il faudra donc donner ma démission?

M. de Freycinet. — C'est votre affaire, grands électeurs (continuant). En conséquence, nous avons cru devoir, au début de cette nouvelle session, vous soumettre une déclaration de principes et un exposé des solutions que nous apportons aux divers problèmes actuellement pendans devant vous et devant l'opinion publique.

Vous vous souvenez dans quelles conjonctures graves et délicates nos prédécesseurs ont reçu le pouvoir; il n'est que juste de rappeler, ne fût-ce que pour rendre un légitime hommage aux hommes éminents qui représentaient naguère devant vous le pouvoir exécutif.

M. Lépère. — C'est inutile à dire!

M. Jules Ferry. — C'est compromettant.

M. Cazot. — A quoi bon ces coups d'encensement rétrospectifs?

M. de Freycinet. — A montrer qu'on sait vivre... (continuant). La France était encore toute émue de l'émotion profonde qu'avait soulevé la coupable entreprise du 16 Mai; les luttes ardentes qui avaient failli ensanglanter le pays animaient ces esprits, et l'on a pu considérer le résultat des élections sénatoriales du 8 janvier 1873 et la retraite forcée du maréchal de Mac-Mahon comme le dernier et victorieux effort de la République définitive!

Tous les ministres. — Bravo!

M. de Freycinet (continuant). — Nous avons aujourd'hui, Dieu merci, à nous consacrer à une œuvre moins tragique; nous avons deux choses à faire; nous avons à doter la France d'un gouvernement stable et à assurer l'union dans le pays.

M. Jules Ferry. — Tout cela est fort bien, sauf deux mots; je demande que l'on remplace le *Dieu merci!* qui sent la phraseologie clericale, et qu'au lieu de *l'union*, on parle d'*assurer l'unité du pays*.

M. de Freycinet. — De grâce, laissez-moi lire. Vous discuterez ensuite, et vous me corrigerez!

M. Lépère (Après avoir jeté un coup d'œil sur le manuscrit). — Mais c'est de l'imprimé que vous lisez à présent?...

M. de Freycinet. — Que vous importe? (continuant). Le gouvernement stable, messieurs, vous savez ce que c'est; ce n'est pas de libre discussion et de souveraineté nationale. Un gouvernement stable c'est un bon gouvernement; il n'y a que ceux-là qui méritent d'être élus!

C'est donc un bon gouvernement que nous devons nous appliquer à fonder; mais les bons gouvernements ne se démontrent ni par l'raisonnement, ni par les théories, ni par les formules abstraites; ils se démontrent par leurs résultats.

La France est lasse de toutes les discussions métaphysiques sur le mérite comparatif des formes politiques; ce qu'elle réclame, c'est d'être gouvernée selon ses goûts, ses aspirations, ses tendances et ses besoins légitimes.

Si nous savons comprendre nous ses grands intérêts moraux, aussi bien que matériels, si nous savons les comprendre et les servir, nous aurons doté le pays de ce gouvernement stable que nous ambitionnons pour lui.

C'est à l'œuvre qui nous hachonne, à nous qui sommes mis en demeure aujourd'hui de l'accomplir. L'heure est décisive; nous pouvons ajouter qu'elle est éminemment propre. Le parti républicain occupe le pouvoir; il a la possession d'une majorité incontestée; il s'appuie sur ce que certaines voix dédaignées ont appelé le nombre, et sur ce que nous appelons, nous, la souveraineté nationale. Nous avons pour nous le droit du fait accompli. Il dépend de nous, de nous seuls, de notre énergie, de notre esprit de progrès, de notre modération politique; il dépend de nous seuls, disons-nous, que ce fait se change en un fait accompli et que nous voyions enfin se clore, comme on l'a dit si souvent en vain, l'ère des changements politiques.

M. Lépère. — Ce que vous dites là n'est pas prudent!

M. Cazot. — C'est vrai! il faut toujours garder la faculté de pouvoir accuser nos ennemis de nos propres fautes.

M. de Freycinet. — Ce n'est pas mon avis (continuant). Quant à la seconde partie de notre déclaration, c'est à dire, assurer l'union dans le pays, elle est très simple; les oppositions se dissolvent, les partis se désagrègent, de nouvelles recrues nous arrivent de toutes parts.

Il dépend de nous, de notre esprit de modération, de tolérance de nous attacher la France d'une manière définitive. Nous devons nous efforcer seulement de ne pas froisser les intérêts, de ne blesser personne, nous montrant tolérants et conciliants. A cette condition, on viendra de liens à plus vers nous.

MM. Cazot, Ferry, Lépère (avec vivacité). — Mais c'est impossible, ce que vous demandez là, il nous fait des places.

M. de Freycinet (continuant). — Nous dirons donc aux républicains; C'est à vous, aujourd'hui, de faire les avances; c'est à vous de ménager, de respecter la susceptibilité des autres partis. Messieurs, si quel qu'un d'entre vous, comme nous l'avons entendu dire quelquefois; c'est de la faiblesse, répondez: C'est de la faiblesse quand on est le plus faible; mais quand on est le plus fort, c'est de la bonne politique.

M. Lépère (bas à M. Cazot). — Gambetta a raison; c'est un utopiste.

M. de Freycinet (continuant). — Il faut chercher à ramener à nous, non par des paroles amères, mais en prouvant que nous voulons le bien du pays.

C'est ainsi que nous servirons la politique de l'union dans notre pays; c'est ainsi que nous ramènerons à nos côtés les derniers dissidents qui peuvent exister; nous ne nous ajouterons; nous n'irons pas à venir, nous nous courrons pas, et surtout nous nous irons pas contre eux.

MM. Cazot, Ferry, Lépère et Tirard. — Mais c'est de la débauche!

M. de Freycinet (continuant avec animation). — Sachons faire la part des difficultés qu'eux-mêmes ont à surmonter; plusieurs sont retenus par une vieille fidélité; d'autres par le souvenir de bienfaits; d'autres par les préjugés; et le plus grand nombre par une sorte d'indifférence, une sorte d'hésitation; ils se demandent comment ils seront accueillis.

M. Cazot. — Les chers innocents!

M. de Freycinet (continuant). — Eh bien, Messieurs, c'est à nous à faire disparaître cette hésitation en allant au devant d'eux, en faisant la moitié, les trois quarts, et, au lieu de la totalité du chemin.

Allons les prendre par la main, ramons-les au milieu de nous, et qu'ils y soient si bien reçus, que du premier jour, ils s'y sentent à l'aise comme chez eux.

M. Jules Ferry. — Comment donc! Il faut les prier de prendre notre place!

M. de Freycinet (continuant). — Et je suis convaincu que si nous suivons les uns et les autres cette politique, il arrivera un moment où, insensiblement, et sans que nous nous en apercevions, nous serons venus à abaisser les barrières qui nous séparent en partis hostiles, et nous nous trouverons ensemble la France à l'extérieur, mais aussi pour garantir la stabilité de nos institutions à l'intérieur.

M. Cazot. — Ah! le bon billet qu'a la Chaire!

M. de Freycinet. — Un peu de patience, Messieurs, ou au moins un peu de lenaie! (continuant). Si la République sait sembler par des œuvres utiles, si elle sait prouver, et surtout, si elle sait donner un gouvernement d'ordre, de paix et de travail, il n'y a pas un bon Français qui ne finisse par venir se joindre à nous, et pour être les ouvriers de la dernière heure, nous pourrions nous en vanter; car il ne seront pas les moins bien venus.

MM. Cazot, Ferry, Lépère (ensemble). — C'est trop fort!

M. Lépère. — Et nos amis, comment les caser?

M. Cazot. — Oui! où les caser, où?

M. de Freycinet. — Laissez-moi donc achever; je suis à la fin de la déclaration de principes.

M. Jules Ferry. — Cette politique est la bonne, et elle ne sera pas seulement une politique d'union et d'apaisement à l'intérieur, elle sera aussi une politique de concorde internationale; seule elle peut dissiper les préjugés que nous nous sommes faits les uns contre les autres.

MM. Cazot, Ferry, Lépère. — On ne convient jamais de ces choses-là!

M. de Freycinet. — Ne voyez-vous pas que tout cela fin est à l'adresse des puissances étrangères, et que nous sommes en ce moment à la veille de l'ouverture de la Chambre? Cette République sage, libérale, progressive, tolérante, que nous ambitionnons pour nous-mêmes, est seule capable de vivre en paix et en amitié avec les peuples qui nous entourent, et de nous servir de médiateur, pondérée, mesurée et clairvoyante, à fait le bonheur!

Tous les ministres se lèvent dans une grande agitation.

M. Jules Ferry. — Ah! quel langage pour un républicain! et la singulière préface à mon article 7!

M. Cazot. — Voilà des considérations vraiment inattendues pour justifier la réforme de la magistrature.

M. Lépère. — Allez donc, après cela, épurer les administrations! Si Wilson vous avait attendu?

M. Jules Ferry. — C'est de la réaction pure!

M. Lépère. — Quelles idées arriérées chez un ancien *jacotisme* de Gambetta!

M. de Freycinet. — Vous vous trompez, je n'ai jamais été que son collaborateur; j'ai laissé à d'autres le métier de val!

M. Cazot. — Est-ce une allusion?

M. de Freycinet. — Comme il vous plaira!

M. Lépère. — Il n'y a point de sot métier, monsieur l'ingénieur!

M. de Freycinet. — Je vous demande pardon, monsieur l'avocat, il y a celui qui nous fait...

Tous les ministres. — Eh! doucement, messieurs, brisons-là!

MM. Cazot, Ferry, Lépère. — Maintenez ce projet de Déclaration.

M. de Freycinet. — Oui, certes! il ne peut faire autrement; je ne saurais me contredire à quinze mois d'intervalle. Ce que je viens de vous lire est extrait, mot pour mot, des discours que j'ai prononcés en 1878 à Bourges, à Calais, à Douai, à Valenciennes, à Bordeaux; et je n'y ai rien ajouté que le début, et, sauf quelques raccords, vous trouverez tout cela au *Journal Officiel* des 11, 13, 15, 20 et 23 septembre 1878; je n'ai eu que le devoir de j'avais de le reproduire dans le rapport que je vous en ai jeté sans cesse à la tête mes propres déclarations!

M. Jules Ferry. — Qu'est-ce que cela nous fait?

M. Lépère. — La belle affaire! Pensez-vous que cela nous chagrine?

M. de Freycinet. — Je connais vos sentiments pour moi; les miens correspondent aux vôtres. Mais finissons-en; voilà de beaux discours théoriques que je vous propose. En somme, il n'engage que dans une certaine mesure, et je crois que vous vous êtes un peu trop hâtés de le condamner; ce n'est qu'une préface, il faut voir le livret personnel que je vous prie de lire, et surtout, de lire le rapport que j'ai proposé. En somme, il n'engage que dans une certaine mesure, et je crois que vous vous êtes un peu trop hâtés de le condamner; ce n'est qu'une préface, il faut voir le livret personnel que je vous prie de lire, et surtout, de lire le rapport que j'ai proposé.

M. de Freycinet (continuant). — Et je suis convaincu que si nous suivons les uns et les autres cette politique, il arrivera un moment où, insensiblement, et sans que nous nous en apercevions, nous serons venus à abaisser les barrières qui nous séparent en partis hostiles, et nous nous trouverons ensemble la France à l'extérieur, mais aussi pour garantir la stabilité de nos institutions à l'intérieur.

M. Cazot. — Ah! le bon billet qu'a la Chaire!

M. de Freycinet. — Un peu de patience, Messieurs, ou au moins un peu de lenaie! (continuant). Si la République sait sembler par des œuvres utiles, si elle sait prouver, et surtout, si elle sait donner un gouvernement d'ordre, de paix et de travail, il n'y a pas un bon Français qui ne finisse par venir se joindre à nous, et pour être les ouvriers de la dernière heure, nous pourrions nous en vanter; car il ne seront pas les moins bien venus.

MM. Cazot, Ferry, Lépère (ensemble). — C'est trop fort!

M. Lépère. — Et nos amis, comment les caser?

M. Cazot. — Oui! où les caser, où?

M. de Freycinet. — Laissez-moi donc achever; je suis à la fin de la déclaration de principes.

M. Jules Ferry. — Cette politique est la bonne, et elle ne sera pas seulement une politique d'union et d'apaisement à l'intérieur, elle sera aussi une politique de concorde internationale; seule elle peut dissiper les préjugés que nous nous sommes faits les uns contre les autres.

MM. Cazot, Ferry, Lépère. — On ne convient jamais de ces choses-là!

M. de Freycinet. — Ne voyez-vous pas que tout cela fin est à l'adresse des puissances étrangères, et que nous sommes en ce moment à la veille de l'ouverture de la Chambre? Cette République sage, libérale, progressive, tolérante, que nous ambitionnons pour nous-mêmes, est seule capable de vivre en paix et en amitié avec les peuples qui nous entourent, et de nous servir de médiateur, pondérée, mesurée et clairvoyante, à fait le bonheur!

Tous les ministres se lèvent dans une grande agitation.

M. Jules Ferry. — Ah! quel langage pour un républicain! et la singulière préface à mon article 7!

M. Cazot. — Voilà des considérations vraiment inattendues pour justifier la réforme de la magistrature.

M. Lépère. — Allez donc, après cela, épurer les administrations! Si Wilson vous avait attendu?

M. Jules Ferry. — C'est de la réaction pure!

M. Lépère. — Quelles idées arriérées chez un ancien *jacotisme* de Gambetta!

M. de Freycinet. — Vous vous trompez, je n'ai jamais été que son collaborateur; j'ai laissé à d'autres le métier de val!

M. Cazot. — Est-ce une allusion?

M. de Freycinet. — Comme il vous plaira!

M. Lépère. — Il n'y a point de sot métier, monsieur l'ingénieur!

M. de Freycinet. — Je vous demande pardon, monsieur l'avocat, il y a celui qui nous fait...

Tous les ministres. — Eh! doucement, messieurs, brisons-là!

MM. Cazot, Ferry, Lépère. — Maintenez ce projet de Déclaration.

M. de Freycinet. — Oui, certes! il ne peut faire autrement; je ne saurais me contredire à quinze mois d'intervalle. Ce que je viens de vous lire est extrait, mot pour mot, des discours que j'ai prononcés en 1878 à Bourges, à Calais, à Douai, à Valenciennes, à Bordeaux; et je n'y ai rien ajouté que le début, et, sauf quelques raccords, vous trouverez tout cela au *Journal Officiel* des 11, 13, 15, 20 et 23 septembre 1878; je n'ai eu que le devoir de j'avais de le reproduire dans le rapport que je vous en ai jeté sans cesse à la tête mes propres déclarations!

M. Jules Ferry. — Qu'est-ce que cela nous fait?

M. Lépère. — La belle affaire! Pensez-vous que cela nous chagrine?

M. de Freycinet. — Je connais vos sentiments pour moi; les miens correspondent aux vôtres. Mais finissons-en; voilà de beaux discours théoriques que je vous propose. En somme, il n'engage que dans une certaine mesure, et je crois que vous vous êtes un peu trop hâtés de le condamner; ce n'est qu'une préface, il faut voir le livret personnel que je vous prie de lire, et surtout, de lire le rapport que j'ai proposé.

### ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

La situation municipale ne semble pas s'être modifiée depuis hier.

On sort de Lille, hier soir : Avant l'ouverture de la séance du conseil général, on parlait beaucoup dans les couloirs, et même dans les tribunes, de la scène violente qui a eu lieu au conseil municipal d'Armentières. M. Aug. Mahieu est allé au conseil municipal de Lille pour obtenir la concession des lignes de Cambrai à St-Quentin et de Denain au Catelet, qui se trouvent dans le domaine de l'Etat.

La séance est levée et la session est close à dix heures du soir.

Un vieillard de 72 ans, le nommé Léonard Vanderwaale, sera mercredi de l'hôpital Sainte-Eugénie, à Lille, à plus réparé depuis ce jour, à son domicile.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur lui, sont priées de les adresser, rue Fénelon 47, ou au bureau central de police.

Voici son signalement : cheveux gris, teint coloré, vêtu d'une jaquette foncée avec col de velours noir caqueté en drap noir, pantalon et gilet de velours marron, tricôt de laine bleue, bas de laine rouge et bottines à laïnières.

On sait que la maison *Aux Deux Nations*, rue de la Gare, à Lille, avait annexé à ses magasins un terrain de 8 mètres de façade appartenant à la ville. Il a été traité avec la ville pour la vente de ce terrain, et la municipalité, pour l'achat définitif de cette parcelle dans un délai de cinq ans, mais ce traité n'a pu recevoir son exécution.

Ce terrain a été récemment vendu et il ne tardera pas à être bâti. On démolit en ce moment les constructions en bois qui formaient l'annexe du magasin principal.

Dans quelques jours tout sera déblayé, et dès que le temps le permettra, on commencera les travaux de terrassement.

Avant-hier, vers le soir, on enlevait la dernière des magnifiques glaces de la vitrine. Elle était arrivée à bon port, elle n'avait subi aucune avarie, et elle était en parfait état.

La glace fut renversée sur le pavé, et elle se brisa en mille morceaux, brisant en plusieurs pièces. Cette glace valait 5 à 600 fr. C'est une forte perte pour l'acheteur.

Trait de fidélité d'un lapin.

Les chiens ont été quelquefois démontés dans leur réputation de constance, tantôt par les épiépians, tantôt par les pigeons. Un de nos correspondants nous écrit aujourd'hui, que les lapins revendiquent cette gloire :

L'affaire se passe à Roncq. Le surintendant du jour de l'an. M. X..., propriétaire, s'apercevait que onze de ses lapins avaient disparu pendant la nuit. Aucun indice pour découvrir les voleurs. M. X... ayant constaté le fait n'y pensa plus. Mais dans l'après-midi du même jour, qu'on juge de sa surprise quand vit un de ses lapins, glissant le long du mur de sa maison, et rentrer au clapier en agitant ses longues oreilles.

Si la Fontaine avait été là, quelle joie suivie d'une bonne petite fable morale, elle aurait ressenti, mais on nous dit par contre, que le chien de M. X... est sur le point d'en mourir de désespoir.

### CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Stance extraordinaire du 9 janvier

Question du classement des chemins vicinaux

La séance annoncée pour deux heures n'a été ouverte qu'à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Plichon.

M. Van der Straeten, secrétaire, procéda à l'appel nominal. Sont absents et excusés : MM. de Carnières, Duquenne, De Marcellis et Soins.

M. Jonglez et Chéri Dumetz, les nouveaux élus, sont présents.

M. LE PRÉSIDENT déclare que ces Messieurs prendront dans les bureaux la place des conseillers décédés qu'ils remplacent.

M. Des Rotours lit son rapport sur l'admission de la réclamation de 1.400 kilomètres de nouveau réseau subventionnés.

La dépense est évaluée à 934.942 fr.

Dans le tableau annexé, Avesnes est porté, à la répartition, pour 32 kil.; Douai, 24; Cambrai, 42; Dunkerque, 38; Hazebrouck, 32; Lille, 41; Valenciennes, 31.

M. LE BARON DE BOUDEVILLE à la parole pour lire son rapport à la commission spéciale pour le classement de 1.400 kilomètres de nouveau réseau subventionnés.

Le rapport conclut à l'admission de la plupart des chemins proposés.

M. MASSIET du BREST demande que les conseillers généraux d'Hazebrouck soient

consultés sur les chemins à construire cette année.

Cette demande, quoique appuyée par M. Plichon, est combattue par MM. Testelin et Legrand (de Lecelles).

Il est décidé que la question sera élucidée à la fin de la session, sur le pied d'une reconnaissance absolue de la plénitude d'autorité du Conseil général en cette matière.

Le Conseil se retire dans ses bureaux à quatre heures et demie.

La séance sera reprise à 8 heures.

Ce n'est pas à huit heures, mais à neuf heures que la séance est reprise; les bancs sont généralement dégarnis, mais comme on ne proclame pas à un appel nominal, nous serons discrets et nous ne parlerons pas des absents.

M. Legrand, de Lecelles, lit un rapport sur les dépenses nécessitées pour rétablir la circulation sur les chemins obstrués par les neiges.

Il a fallu dépenser 5.500 fr. pour les routes départementales et 9.500 pour les chemins de grande communication. Les crédits affectés par le préfet à ces deux services, mais il sera nécessaire de recourir à des virements.

Le même conseiller donne lecture d'un rapport relatif au redressement d'un chemin d'intérêt commun de Lille à Lamberville, sous conclusions favorables.

M. Maillet lit un rapport sur les chemins de fer à voie étroite du Cambrésis, et en soutient les conclusions contre M. de Boudeville.

Les conclusions de ce rapport adoptées par le Conseil, sont les suivantes :

Maintenir la convention existante entre le département et la compagnie concessionnaire, tout en renonçant à la garantie d'intérêt; mais, sous réserve de l'existence de dispositions de la loi votée par la Chambre, c'est-à-dire en ne demandant pour le département d'autres droits que ceux que se réserve l'Etat.

M. Maillet propose d'obtenir auprès du gouvernement, pour être à bref délai la concession de la ligne de Cambrai à Catelet, qui se trouve dans le domaine de l'Etat.

Il propose le plus tôt possible une enquête dans le département de l'Aisne pour obtenir la concession des lignes de Cambrai à St-Quentin et de Denain au Catelet, qui sont communes aux deux départements.

Le conseil se retire dans ses bureaux à quatre heures et demie.

La séance sera reprise à 8 heures.

Ce n'est pas à huit heures, mais à neuf heures que la séance est reprise; les bancs sont généralement dégarnis, mais comme on ne proclame pas à un appel nominal, nous serons discrets et nous ne parlerons pas des absents.

M. Legrand, de Lecelles, lit un rapport sur les dépenses nécessitées pour rétablir la circulation sur les chemins obstrués par les neiges.

Il a fallu dépenser 5.500 fr. pour les routes départementales et 9.500 pour les chemins de grande communication. Les crédits affectés par le préfet à ces deux services, mais il sera nécessaire de recourir à des virements.

Le même conseiller donne lecture d'un rapport relatif au redressement d'un chemin d'intérêt commun de Lille à Lamberville, sous conclusions favorables.

M. Maillet lit un rapport sur les chemins de fer à voie étroite du Cambrésis, et en soutient les conclusions contre M. de Boudeville.

Les conclusions de ce rapport adoptées par le Conseil, sont les suivantes :

Maintenir la convention existante entre le département et la compagnie concessionnaire, tout en renonçant à la garantie d'intérêt; mais, sous réserve de l'existence de dispositions de la loi votée par la Chambre, c'est-à-dire en ne demandant pour le département d'autres droits que ceux que se réserve l'Etat.

M. Maillet propose d'obtenir auprès du gouvernement, pour être à bref délai la concession de la ligne de Cambrai à Catelet, qui se trouve dans le domaine de l'Etat.

Il propose le plus tôt possible une enquête dans le département de l'Aisne pour obtenir la concession des lignes de Cambrai à St-Quentin et de Denain au Catelet, qui sont communes aux deux départements.

### BOULEGARD-SUR-MER.

Le nommé Dho-gier, âgé de dix ans, a été écrasé vendredi, rue Outreau, par une voiture chargée de pain. Le roue lui a passé sur le corps et la mort a été instantanée.

Un triste accident s'est produit ces jours derniers, dans cette commune. En voulant passer au-dessus d'une haie, un jeune soldat du 27 d'artillerie est tombé si malheureusement qu'une branche lui a fait une grave blessure à la gorge. Son état est grave.

Hazebrouck. — L'assassin d'Octhezeelles a été arrêté, jeudi, dans les environs de Cascel, vers huit heures du soir. C'est un nommé Decouvrenet, âgé de 22 ans.

Un roue d'une machine à vapeur, qui se trouvait dans la gare et attendait aujourd'hui son arrivée par le train de midi.

Boulogne. — Avant-hier, vers neuf heures et demie, la petite fille de M. Lagache, cafetier, rue Monsigny, âgée de six ans, était à jouer avec le nommé Georges Roger, âgé de 12 ans, fils d'une domestique de M. Ferré, restaurateur, dans la chambre habitée par M. Sauvage, employé de commerce.

Le jeune Roger qui connaissait l'endroit où était déposé un revolver, prit sur la table la clef du secrétaire où il était renfermé et ouvrit le meuble en montant sur une chaise. Puis, saisissant l'arme, il appuya sur la détente et le projectile donnant dans le sens vertical brisa la mâchoire de la jeune Suzanne Lagache qui se trouvait au pied de la chaise.

Son jeune compagnon quoique très affecté à la vue de ce spectacle à encore eu le courage de soutenir pour descendre chez ses parents.

MM. les docteurs Duhamel et Aigre appelés aussitôt ont donné leurs soins à la blessée.

Saint-Pierre-Entrémont. — La commune de Saint-Pierre-Entrémont vient d'être théâtre d'un évènement : Le nommé Jean Letellier, âgé de 83 ans, habitant seul, n'avait pas été vu depuis deux ou trois jours. Une jeune fille, allant dans la maison pour voir si le vieillard n'avait pas besoin de secours, fut témoin d'un spectacle qui glaça d'effroi. Le vieillard était mort dans son lit, sans avoir pu appeler à l'aide. Un gros chat s'était acharné sur le cadavre; au moment où la jeune fille pénétrait dans ce triste réduit, l'animal affamé dévorait les joues du mort.

La pauvre fille, saisie de peur, alla chercher sa mère, mais celle-ci n'osa pénétrer dans la maison du défunt. Le maire et le curé de Saint-

On lit dans l'Écho du Nord : « La question de la conservation de nos collections artistiques dont se sont si vivement préoccupés tous ceux qui, chez nous, ont souci des intérêts de l'ordre le plus élevé, est entrée dans une phase nouvelle. — la phase définitive, espérons-le. M. le directeur des travaux municipaux, qui vient d'achever les études relatives à la construction de la Faculté de médecine, travaille en ce moment aux plans et devis d'un vaste édifice à élever sur la place Sébastopol et destiné à abriter d'une manière sûre nos galeries publiques. D'après l'état actuel des études, ce monument aura la forme générale d'un arc de triomphe, présentant sa façade à la rue d'Inkermann et enfermant un jardin entre ses deux branches, ouvertes vers le sud. Il sera construit à la manière des bâtiments anciens de la capitale de Paris : carcasse de fer, avec interstices de maçonnerie; décoration de céramique. Il aurait un seul étage, élevé sur voûtes, rez-de-chaussée serait destiné aux collections artistiques, les étages supérieurs aux services administratifs, etc. l'étage, à la galerie de peinture. Un petit pavillon isolé dans le jardin renfermerait le logement du concierge et le générateur du thermosiphon au moyen duquel l'édifice serait chauffé. Il serait prématuré de parler de l'aspect que l'on se propose de donner à la façade principale du palais; les détails en sont encore à l'étude. Nous avons nous borné à dire que les revêtements de céramique colorés en feront le principal ornement, et que probablement un grand portique de toute la hauteur du monument s'ouvrira dans l'axe de la rue d'Inkermann, de manière à être bien vu de la place de la République. »

### AVIS AU PUBLIC

Suspension partielle et temporaire de réception et d'expédition de marchandises en poste vitesse, à destination de St-Denis, La Chapelle (Local) et des Docks Saint-Ouen.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à la suite du long chômage imposé par les neiges et les glaces, pendant le mois de décembre dernier, les expéditions faites de toutes parts sur la Chapelle, pour Paris, ont pris une telle importance qu'elles sont restées chaque jour bien supérieures à tous les moyens d'enlèvement réunis; il en résulte un encombrement sérieux de wagons de marchandises dans la gare de la Chapelle.

Pour permettre d'éclaircir ce stock considérable, la gare de LA CHAPELLE (LOCAL), et les bureaux des BOULEGARDS SAINT-DENIS ET DES DOCKS SAINT-OUEN, seront fermés aux arrivages, pendant les journées des 10, 11 et 12 Janvier 1880.

Pendant ces trois journées, les gares et stations ne devront pas recevoir, accepter ou publier, soit des embranchements particuliers, soit des chemins de fer correspondants, aucune expédition en petite vitesse pour les gares de Saint-Denis, de la Chapelle-Local, gare aux pierres et fers excepté, et des docks de Saint-Ouen.

Il est fait exception pour les houilles destinées à l'assistance publique, les Lestiaux, les denrées de halles, les farines, les grains, les bestiaux, les houilles pour les Locaux, des Compagnies de Chemins de fer et pour la Compagnie Parisienne du Gaz; Soit aussi exceptés, les établissements reliés par embranchement aux rails de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, la Chapelle et au chemin des Docks St-Ouen.

Pendant les mêmes journées des 10, 11 et 12 Janvier, l'en ne devra accepter aucune correspondance pour Paris, Valenciennes, BELLEVILLE (VILLETTE), CHARONNE, BERCY (LOCAL), IVRY (LOCAL), BATTIGNOLLES (LOCAL), par la ceinture. Cette dernière gare reste ouverte par Argenteuil, à l'exception des houilles, conformément à une disposition antérieure.

Le transit pour la ceinture pour l'au-delà de Paris reste complètement ouvert.

Terrible accident à Bersée

Un affreux malheur est arrivé hier, vers cinq heures et demie du soir dans la ferme de M. Lepeuple, cultivateur à Bersée. La chaudière d'une machine à battre à saut et à tué M. Lepeuple et le mécanicien Mine Lepeuple a été grièvement blessée à la tête.

Ce matin la nouvelle de cet événement est arrivée au parquet vers onze heures. Deux magistrats accompagnés d'un ingénieur sont partis aussitôt pour Bersée. M. Lepeuple était suppléant du juge de paix du canton de Pout-Marcq.

BOULEGARD-SUR-MER. — Le nommé Dho-gier, âgé de dix ans, a été écrasé vendredi, rue Outreau, par une voiture chargée de pain. Le roue lui a passé sur le corps et la mort a été instantanée.

CHARENTON. — Un triste accident s'est produit ces jours derniers, dans cette commune. En voulant passer au-dessus d'une haie, un jeune soldat du 27 d'artillerie est tombé si malheureusement qu'une branche lui a fait une grave blessure à la gorge. Son état est grave.

HAZEBROUCK. — L'assassin d'Octhezeelles a été arrêté, jeudi, dans les environs de Cascel, vers huit heures du soir. C'est un nommé Decouvrenet, âgé de 22 ans.

Un roue d'une machine à vapeur, qui se trouvait dans la gare et attendait aujourd'hui son arrivée par le train de midi.

BOULOGNE. — Avant-hier, vers neuf heures et demie, la petite fille de M. Lagache, cafetier, rue Monsigny, âgée de six ans, était à jouer avec le nommé Georges Roger, âgé de 12 ans, fils d'une domestique de M. Ferré, restaurateur, dans la chambre habitée par M. Sauvage, employé de commerce.

Le jeune Roger qui connaissait l'endroit où était déposé un revolver, prit sur la table la clef du secrétaire où il était renfermé et ouvrit le meuble en montant sur une chaise. Puis, saisissant l'arme, il appuya sur la détente et le projectile donnant dans le sens vertical brisa la mâchoire de la jeune Suzanne Lagache qui se trouvait au pied de la chaise.

Son jeune compagnon quoique très affecté à la vue de ce spectacle à encore eu le courage de soutenir pour descendre chez ses parents.

MM. les docteurs Duhamel et Aigre appelés aussitôt ont donné leurs soins à la blessée.

Saint-Pierre-Entrémont. — La commune de Saint-Pierre-Entrémont vient d'être théâtre d'un évènement : Le nommé Jean Letellier, âgé de 83 ans, habitant seul, n'avait pas été vu depuis deux ou trois jours. Une jeune fille, allant dans la maison pour voir si le vieillard n'avait pas besoin de secours, fut témoin d'un spectacle qui glaça d'effroi. Le vieillard était mort dans son lit, sans avoir pu appeler à l'aide. Un gros chat s'était acharné sur le cadavre; au moment où la jeune fille pénétrait dans ce triste réduit, l'animal affamé dévorait les joues du mort.

La pauvre fille, saisie de peur, alla chercher sa mère, mais celle-ci n'osa pénétrer dans la maison du défunt. Le maire et le curé de Saint-

On lit dans l'Écho du Nord : « La question de la conservation de nos collections artistiques dont se sont si vivement préoccupés tous ceux qui, chez nous, ont souci des intérêts de l'ordre le plus élevé, est entrée dans une phase nouvelle. — la phase définitive, espérons-le. M. le directeur des travaux municipaux, qui vient d'achever les études relatives à la construction de la Faculté de médecine, travaille en ce moment aux plans et devis d'un vaste édifice à élever sur la place Sébastopol et destiné à abriter d'une manière sûre nos galeries publiques. D'après l'état actuel des études, ce monument aura la forme générale d'un arc de triomphe, présentant sa façade à la rue d'Inkermann et enfermant un jardin entre ses deux branches, ouvertes vers le sud. Il sera construit à la manière des bâtiments anciens de la capitale de Paris : carcasse de fer, avec interstices de maçonnerie; décoration de céramique. Il aurait un seul étage, élevé sur voûtes, rez-de-chaussée serait destiné aux collections artistiques, les étages supérieurs aux services administratifs, etc. l'étage, à la galerie de peinture. Un petit pavillon isolé dans le jardin renfermerait le logement du concierge et le générateur du thermosiphon au moyen duquel l'édifice serait chauffé. Il serait prématuré de parler de l'aspect que l'on se propose de donner à la façade principale du palais; les détails en sont encore à l'étude. Nous avons nous borné à dire que les revêtements de céramique colorés en feront le principal ornement, et que probablement un grand portique de toute la hauteur du monument s'ouvrira dans l'axe de la rue d'Inkermann, de manière à être bien vu de la place de la République. »

### BOULEGARD-SUR-MER.

Le nommé Dho-gier, âgé de dix ans, a été écrasé vendredi, rue Outreau, par une voiture chargée de pain. Le roue lui a passé sur le corps et la mort a été instantanée.

Un triste accident s'est produit ces jours derniers, dans cette commune. En voulant passer au-dessus d'une haie, un jeune soldat du 27 d'artillerie est tombé si malheureusement qu'une branche lui a fait une grave blessure à la gorge. Son état est grave.

Hazebrouck. — L'assassin d'Octhezeelles a été arrêté, jeudi, dans les environs de Cascel, vers huit heures du soir. C'est un nommé Decouvrenet, âgé de 22 ans.

Un roue d'une machine à vapeur, qui se trouvait dans la gare et attendait aujourd'hui son arrivée par le train de midi.

Boulogne. — Avant-hier, vers neuf heures et demie, la petite fille de M. Lagache, cafetier, rue Monsigny, âgée de six ans, était à jouer avec le nommé Georges Roger, âgé de 12 ans, fils d'une domestique de M. Ferré, restaurateur, dans la chambre habitée par M. Sauvage, employé de commerce.

Le jeune Roger qui connaissait l'endroit où était déposé un revolver, prit sur la table la clef du secrétaire où il était renfermé et ouvrit le meuble en montant sur une chaise. Puis, saisissant l'arme, il appuya sur la détente et le projectile donnant dans le sens vertical brisa la mâchoire de la jeune Suzanne Lagache qui se trouvait au pied de la chaise.

Son jeune compagnon quoique très affecté à la vue de ce spectacle à encore eu le courage de soutenir pour descendre chez ses parents.

MM. les docteurs Duhamel et Aigre appelés aussitôt ont donné leurs soins à la blessée.

Saint-Pierre-Entrémont. — La commune de Saint-Pierre-Entrémont vient d'être théâtre d'un évènement : Le nommé Jean Letellier, âgé de 83 ans, habitant seul, n'avait pas été vu depuis deux ou trois jours. Une jeune fille, allant dans la maison pour voir si le vieillard n'avait pas besoin de secours, fut témoin d'un spectacle qui glaça d'effroi. Le vieillard était mort dans son lit, sans avoir pu appeler à l'aide. Un gros chat s'était acharné sur le cadavre;